

# ACCOMPAGNEMENT

## AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

*Un salarié en situation de handicap qui rencontre des difficultés pour continuer à effectuer son activité de travail ? Des conditions de travail qui ont ou vont changer ? Un salarié en situation de handicap qui revient d'un arrêt longue maladie ? Un salarié déclaré inapte à son poste ?*

*TH CONSEIL accompagne les entreprises sur le maintien dans l'emploi de collaborateurs rencontrant des difficultés de santé.*



### OBJECTIFS GÉNÉRAUX

#### Accompagner le maintien dans l'emploi et l'évolution

**professionnelle** des salariés en situation de handicap ou dont la situation de santé nécessite une reprise de poste ou un reclassement professionnel (inaptitude, restriction d'aptitude,...) en proposant de/ d' :

- **Objectiver les répercussions du handicap** dans la vie professionnelle de la personne,
- **Trouver les modalités de compensations** pour :
  - Se maintenir en emploi
  - Évoluer dans un autre emploi
- **Évaluer objectivement les compétences et capacités** de la personne et les conditions permettant leur mobilisation en situation de travail,
- **Préconiser de nouvelles perspectives de postes ou d'aménagements de poste** en lien avec les acteurs internes de l'entreprise (RH, manager, médecine du travail...).



### MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- **Phase 1** : Analyse de la demande auprès du commanditaire et du bénéficiaire.
- **Phase 2** : Phase d'analyse du parcours du bénéficiaire, de ses compétences et sa personnalité au travail. Analyse des besoins spécifiques du bénéficiaire au regard de sa situation de handicap.
- **Phase 3** : Définition du projet et investigation réaliste et réalisable en prenant en compte la situation de santé.
- **Phase 4** : Réalisation d'un bilan de l'accompagnement, définition d'un plan d'action, restitution.

### Points Forts

- **Une équipe de consultants experts du handicap en milieu de travail.**
- **Plusieurs années d'expertises** dans le domaine du conseil, du management des singularités et l'accompagnement de carrières.
- **Des consultants diplômés en Ressources Humaines, psychologues du travail, certifiés coachs et certifiés au bilan de compétences.**

### Durée

- **16 h sur 3 mois**
- **Des séances d'une 1h à 1h30**
- **Rythme à définir en fonction des besoins du bénéficiaire**

### Prix

- **Nous consulter**